



Communiqué de la Direction Académique de Maine-et-Loire

Le C.T.S.D. (comité technique spécial départemental) du 31 janvier 2019 s'est tenu à la direction académique de Maine-et-Loire sur les mesures d'implantation et de retrait d'emplois dans le 1^{er} degré public.

Ses travaux avaient pour objet d'apprécier la répartition des emplois compte tenu des évolutions des effectifs et des priorités du Ministre de l'Éducation Nationale, notamment dans le cadre de la poursuite des dédoublements en éducation prioritaire en classe de CP et CE1 et des priorités départementales parmi lesquelles le soutien à l'école rurale et à l'enseignement en école maternelle.

Une baisse de **576 écoliers** est prévue pour la prochaine rentrée. La dotation départementale 2019 s'en trouve réduite de **2 emplois**.

Les décisions suivantes ont été arrêtées.

Les implantations : 45.5

- ✓ 23 emplois en classes ordinaires pour l'accompagnement des évolutions démographiques
- ✓ 17 emplois pour le dédoublement en éducation prioritaire des classes de CP et CE1 en REP et REP+
- ✓ 4 emplois dans le cadre du plan national « Villani-Torossian » en faveur de l'enseignement des mathématiques
- ✓ 0.5 emploi supplémentaire enseignant pour les Ressources et les Usages Numériques (E-RUN)
- ✓ 0.5 emploi pour la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)
- ✓ 0.5 emploi à l'IME La Monneraie à Chemillé-en-Anjou

Les retraits : 45.73

- ✓ 2 emplois restitués au plan académique
- ✓ 35 emplois en classes ordinaires pour l'accompagnement des évolutions démographiques
- ✓ 4.5 emplois de plus de Maîtres que de classes arrivés à terme (engagement sur 3 ans depuis 2016)
- ✓ 1.65 emploi sur les décharges de maîtres formateurs
- ✓ 2 emplois mobilisables sur la dotation départementale
- ✓ 0.25 emploi sur la mission « Sciences »
- ✓ 0.33 sur les ajustements des décharges de direction

Ces mesures, présentées après une séance du C.T.S.D. seront l'objet d'un examen lors du C.D.E.N. (conseil départemental de l'éducation nationale) du 7 février 2019 avant d'être arrêtées par la direction académique.

Contact :

Cabinet de la DSDEN : 02 41 74 34 79 – ce.cabinet49@ac-nantes.fr

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité Administrative – 15bis, Rue Dupetit Thouars 49047 Angers Cedex

Tel : 02 41 74 35 35 – site : [http:// www.ia49.ac-nantes.fr](http://www.ia49.ac-nantes.fr)